

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL  
ENTRE LES DELEGATIONS CAPVERDIENNE ET LUXEMBOURGEOISE PRAIA, LE 29 JANVIER  
2002**

A l'occasion de la visite de S.E.M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat du Luxembourg, au Cap Vert du 27 au 31 janvier 2002, une réunion de travail co-présidée par M. Manuel Inocêncio Sousa, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Communautés, et M. Charles Goerens, Ministre de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense, a eu lieu à Praia.

Lors de cette réunion, les deux parties ont passé en revue leurs relations de coopération et sont parvenues aux conclusions suivantes.

**PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION (PIC)**

En ce qui concerne la formulation du point 6 du PIC (planification financière), il est entendu que seront imputables sur le PIC toutes les actions décidées d'un commun accord. Les actions de coopération menées par des ONG, des municipalités ou au titre de l'assistance technique ne seront pas imputables sur le budget du PIC, sauf dans les cas où ces actions découleraient d'un commun accord entre les deux parties.

En outre, il a été retenu qu'une programmation financière indicative du PIC sera préparée par les équipes techniques respectives, en vue d'assurer une répartition équilibrée des actions sur les quatre années du Programme.

**EDUCATION**

Lors de la Troisième Commission de Partenariat, les deux parties avaient retenu le principe d'un programme pluriannuel dans le domaine de l'éducation comprenant un volet d'infrastructures et un volet « soft » de valorisation des ressources humaines.

Concernant le volet infrastructures, Lux-Development a informé sur l'état d'avancement et le calendrier de travaux en cours (Lycée de Coculi et Infrastructures scolaires d'urgence). Concernant le deuxième volet, les actions à mener se concentreront sur la formation des enseignants de matières techniques et de formation professionnelle dans le cadre des projets Lycées techniques de Porto Novo et Santa Catarina.

**SANTE**

La partie capverdienne fera parvenir à la partie luxembourgeoise, dans les meilleurs délais, les termes de référence pour une assistance technique dans le domaine de la maintenance. Un appui du Luxembourg sera également sollicité en ce qui concerne l'élaboration d'une étude sur la réforme du financement du système de santé, assuré en coopération avec le BIT.

**AIDE ALIMENTAIRE ET FONDS DE CONTREPARTIE**

La partie capverdienne a réaffirmé sa ferme intention de respecter ses engagements en ce qui concerne les Fonds de Contrepartie. Dans ce contexte, la partie capverdienne a communiqué l'ouverture d'un compte spécial destiné aux fonds de contrepartie luxembourgeois, et a soumis à la partie luxembourgeoise une proposition de programmation financière pour les déboursements des arriérés. La partie luxembourgeoise étudiera la proposition et donnera sa réponse dans les meilleurs délais. Un rapport général sur l'état des fonds de contrepartie de tous les partenaires du Cap Vert pour la période 1998-2000 sera remis à tous les bailleurs fin février. Suite à cela, un rapport spécifique sur la situation des fonds de contrepartie luxembourgeois sera également présenté. Une réunion concernant les nouveaux mécanismes de gestion des fonds de contrepartie aura lieu, à une date encore à définir, avec les bailleurs de fonds concernés.

Dans le cadre du projet CVE/062 (Fonds social de contrepartie), une mission de Lux-Development se rendra au Cap Vert début avril afin d'étudier conjointement avec la partie capverdienne les méthodes de gestion à appliquer aux fonds de contrepartie issus de ce projet.

Concernant la Convention d'Aide Alimentaire 2000-2002, la partie capverdienne a accepté la proposition d'amendement luxembourgeoise qui vise à remplacer l'opération de sécurité alimentaire 2002 par une

livraison de froment panifiable équivalente à 20 millions de LUF pour 2002. Le Cap Vert fera parvenir une réponse officielle au Luxembourg.

### **ROUTE JANELA - PORTO NOVO**

Le Luxembourg a donné son accord de principe quant au financement du complément de budget nécessaire à la réalisation de ce projet, ceci à condition que soient clarifiées les questions techniques encore ouvertes et après que le Luxembourg aura mené des discussions avec le FED concernant ce projet. Il a été dès lors retenu que, sous réserve de ce qui précède, le financement supplémentaire du Luxembourg ne pourra pas dépasser un maximum de 1,9 millions EUR, non imputables sur le PIC. Il serait souhaitable que le pourcentage de la participation financière du Luxembourg soit maintenu comme celui initialement accordé. Lux-Development et l'Ordonnateur National du FED ont été invités à soumettre un rapport sur les questions techniques à clarifier.

### **QUATRIEME COMMISSION DE PARTENARIAT**

La quatrième commission de partenariat entre le Cap Vert et le Luxembourg se tiendra au Cap Vert dans la première semaine d'octobre 2002. A cette occasion, M. Charles Goerens se rendra en visite sur l'île de São Nicolau.

Fait à Praia en deux exemplaires, le 31 janvier 2002.

Pour le Gouvernement de La République du Cap Vert  
Manuel Inocêncio Sousa  
Ministre des Affaires Etrangères Coopération et Communautés

Pour le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg  
Charles Goerens  
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire